

**Département des Côtes d'Armor
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 25 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le jeudi 25 juin, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est rassemblé à Bourbriac – Salle des Forges - sous la présidence de Mme Claudine GUILLOU.

Etaient présents les administrateurs suivants :

GUILLOU Claudine - PRIGENT Marie-Yannick - PARISCOAT Dominique - LE MOIGNE Jean-Paul - BOUILLLOT Lise - LE GOFF Yannick - COCGUEN Marie-Jo - LE BLEVENNEC Gilbert - VILLECROZE Philippe - GAYIC Jeannine - GEORGELIN Dominique - LE BIANIC Yvon - FRANCOIS Lucien - THOMAS Joseph - LE MARECHAL Loïc - LE MARREC François - LECOEUR Serge.

Administrateurs excusés :

GODFROY Brigitte - LUCAS Emmanuelle - GENETAY Stéphanie - HAMON Maryannick - LE GAOUYAT Samuel - ROBERT Didier - ALLAIN Catherine - CROISSANT Guy - PRIGENT Christian.

Administrateurs absents :

BERNARD Cinderella - LARVOR Yannick - LENOEL Annie - POMARES Juan - ROUILLE Françoise - CONNAN Guy.

Administrateurs absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Samuel GAOUYAT ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe VILLECROZE
Monsieur Didier ROBERT ayant donné pouvoir à Monsieur Gilbert LE BLEVENNEC

En exercice : **32**
Présents : **17**
Absents : **15**
Représentés : **02**

Date d'envoi des convocations : **18 JUIN 2020**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 18-06-2020

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
CIAS – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2020 - 2022**

L'agglomération a souhaité construire et promouvoir une politique de développement social sur son territoire aux côtés des communes et de leur CCAS. Ce choix, conforté par ses statuts et la définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale ainsi que le projet de territoire, la conduit naturellement à en confier le pilotage au CIAS et à lui apporter les moyens nécessaires.

Cette convention, couvrant l'année 2020 à 2022, décrit les modalités d'accompagnement de l'agglomération au profit du CIAS mais également les objectifs partagés qu'ils se fixent.

Elle comprend notamment un engagement financier en fonction des besoins exprimés annuellement par le CIAS pour la conduite de sa politique, engagement qui fera l'objet chaque année d'une délibération du conseil communautaire.

Lecture entendue et après avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

- *Approuve à l'unanimité la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec Guingamp-Paimpol Agglomération pour l'année 2020 à 2022.*
- *Autorise la Présidente par Délégation à signer ladite convention et toute pièce nécessaire à ce projet.*

Annexe : Convention d'objectifs et de moyens

La Présidente par délégation,
Claudine GUILLOU



Pour extrait conforme,

Acte rendu exécutoire après envoi
En Sous-préfecture de Guingamp,
Le 31/07/2020
Et publication du 3/07/2020